L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS;
[illegible] MARDI, 23 JANVIER.

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot peu connu dans l'histoire.

IV—Suite.

La [illegible] de CRIQUEBŒUF.

Ces dernièrs mots de Raoul avaient été comme un rayon de joie au dégagement d'une sinistre douleur, un rayon de soleil perçant tout à coup les ténèbres.

Pour un instant, il avait oublié toute préoccupation d'avenir, toute pensée de mort, pour s'abandonner entièrement à ce bonheur inespéré que son amour n'était plus un amour impossible, un amour maudit.

D'une voix qui commençait à s'affaiblir, la dame de Criquebœuf confirma sa révélation solennelle.

—Oui, Raoul, oui!... ma fille n'est pas ta sœur. Mais je crois me devoir quelque reconnaissance, il faut toujours l'aimer comme un frère.

—Quel bonheur pareil ai-je avec une exaltation croissante.—Apprenez donc toute la vérité, un mère.......Je l'aimais trop, je l'aime d'amour, et voilà pourquoi j'étais si malheureux et si triste. Mais, maintenant, je puis lui consacrer toute ma vie, toute mon âme! Quel que soit mon nom, mon rang, ma fortune à venir, Andrée les partagera, Andrée sera ma femme. Le voulez-vous, ma mère?..... dites, le voulez-vous.

L'agonisante se redresse comme sous l'impulsion d'un mirage inespéré qui se dévoilait à ses yeux, comme sous le rayonnement d'une soudaine lumière qui se faisait dans son esprit.

—Oh! je comprends,—dit-elle,—je comprends le passé, j'entrevois l'avenir! Soyez béni, mon Dieu! pour cette consolation, pour cette joie que vous me réservez à ma dernière heure.... Je puis mourir tranquille maintenant..... ma fille sera aimée, ma fille sera heureuse! Et toi, Raoul, reçois aussi ma bénédiction.... Tu me demandes si je consens.... Oui, oui! ce n'est plus par un mensonge, c'est réellement que je t'appelle mon fils!

Et, l'attirant sur son sein, elle l'étreignait dans un véritable embrassement maternel.

Mais aussitôt, chancelante et comme se détachant de la terre:

—Andrée! murmura-t-elle,—Oh! je ne veux pas mourir avant de l'avoir revue! Raoul rappelle ma fille.......appelle ta fiancée!

Il s'empresse d'obéir, mais tout en la soutenant dans ses bras, tout en lui disant

—Vous allez nous unir, n'est-ce pas ma mère.... et lui tout apprendre.

Elle lui jeta vivement une main sur les lèvres, et répondit

—Non! pas encore......mille dangers te menacent.....une lutte terrible, et tu succomberais, mon pauvre enfant, si notre nom ne te servait plus de sauvegarde. Garde-le jusqu'au jour où un autre aura fait pour combattre à visage découvert les ennemis, les assassins de ta famille... Ils te tueraient aussi!... Que ta naissance reste encore un secret... il faut m'en faire le serment... je t'en supplie.... je le veux!

—Soit... répondit-il,—vous serez obéie, ma mère.... je vous le jure.

Il était temps, la jeune fille accourait.

Soutenue par Raoul, la dame de Criquebœuf fit quelques pas au-devant d'Andrée. Elle unit tout d'abord leurs mains dans une muette étreinte.

Puis, après avoir serré sa fille contre son cœur, après lui avoir donné le suprême baiser d'adieu, elle se jeta soudainement en arrière, elle s'affaissa dans les bras de Raoul en jetant un faible cri.

Elle était morte.

Andrée s'évanouit entre les bras de Villars.

—Faites avancer la litière,—dit-il.

Et lui-même, il souleva la jeune fille, comme pour l'emporter à l'instant.

—Monsieur!—voulut se récrier Raoul.

—N'avez-vous pas entendu votre mère!—interrompit l'amiral,—Andrée m'appartient désormais.

—Cependant....

—Nous nous reverrons plus tard, bientôt.... et, je l'espère avec de mutuels sentiments d'amitié. Votre devoir est de rester ici....adieu!

Villars disparut.

Raoul resta seul avec le cadavre.

—Ma mère!—dit-il,—oh! ma mère, vous aviez prévu que ma vie serait une lutte.... et je le pressens, voici déjà qu'elle commence!

Au bout de quelques minutes, le sergent Boniface descendit avec trois ou cinq hommes.

La dame de Criquebœuf fut placée sur un grand manteau noir, dont chacun d'eux saisit un des coins. Ce triste cortége reprit ainsi le chemin du château.

Raoul suivait, la tête penchée sur la poitrine, le visage en pleurs, l'âme toute pleine du sentiment de sa solitude et de son désespoir.

En arrivant au seuil de la chapelle, sur le plateau maintenant éclairé par la lune, un dernier espoir lui fit relever la tête et regarder autour de lui. Il n'aperçut que Jacques Gauthier.

—Ma sœur?—lui demanda-t-il, mais plus encore du regard que de la voix.

Pour toute réponse, Jacques étendit la main vers la route de l'Est, au premier détour de laquelle une litière allait disparaître, escortée de quelques cavaliers.

Déjà Villars emmenait Andrée.

—Ah!.. murmura Raoul,—je voici maintenant tout seul!

—Maître, vous m'oubliez!—répondit Jacques.

—Et moi donc!—ajouta de l'autre côté la voix de Mathurin Régnier,—ne suis-je pas aussi votre ami?—Qui sait, les plus humbles et les plus récents sont parfois les meilleurs.

Raoul leur tendit la main et les réunit en marche avec eux.

Il ne restait plus dans le caveau funèbre que l'homme caché derrière le tombeau.

Il s'éloigna par le même chemin qu'il avait suivi pour venir, retrouva son cheval de l'autre côté des ruines, et reprit au galop la route de la grève en murmurant à part lui:

—J'avais tout deviné! malheur à qui fait obstacle à mes desseins.......Malheur à toi, Raoul de Bois-Rosé, malheur!

Cet homme inconnu, ce mystérieux ennemi, c'était le commandeur de Crillon.

V

LE SOIR DES FUNÉRAILLES.

A cette époque, parmi la noblesse normande, les funérailles se célébraient à la manière écossaise.

Après l'enterrement le festin.

Le veuf qui venait de conduire sa femme au dernier asile, l'orphelin que la tombe venait de séparer à tout jamais de son père ou de sa mère, devait tenir table ouverte à tous venants, qu'ils fussent gentilshommes des alentours, tenanciers du domaine, serviteurs de la maison, voire même étrangers au pays, simples passants inconnus.

On ne refusait personne de ceux-là qui se présentaient pour boire au mort et faire boire le vivant.

Un vieux proverbe disait qu'il est bon d'enivrer la douleur. Et même alors que cette douleur était profonde, l'amphitryon, vêtu de noir, mettait une sorte d'orgueil à dignement traiter ses hôtes.

Raoul avait dû se résigner à cette épreuve. La table se dressait dans la grande salle du château; la cérémonie funèbre s'achevait à la chapelle. Déjà la journée s'avançait.

Cependant, avant que commençât ce banquet, qui trop souvent se prolongeait en orgie durant la nuit tout entière, quatre personnes avaient fait solliciter de Raoul un entretien particulier.

Carmen Artunez, le sergent Boniface, Jacques Gauthier et Mathurin Régnier.

Ce fut à ce dernier qu'échut la première audience, en cela qu'il la prit lui-même, et tout simplement au retour du convoi, en plein air, dans la cour d'honneur:

—Messire Raoul,—dit-il,—je viens d'abord vous rendre grâce pour mon souper d'hier soir, pour mon gîte de cette nuit, pour mon déjeûner de ce matin; bref, pour votre hospitalité.

—Hospitalité bien triste!—observa Raoul.

—Corbœuf! il n'a pas dépendu de vous qu'elle ne fût autre. Et d'ailleurs n'oublions pas ce qui l'avait précédé......ma demi-pendaison, si fort heureusement interrompue. Quant à moi, je m'en souviendrai toujours, ainsi que de ma chaude reconnaissance envers vous. Voilà pour le passé. Quant au présent, je viens vous demander mon congé, je pars.

—Ce soir?

—Non, tout de suite.

—Vous aimez cependant les festins?

—Ceux auxquels préside l'insouciance couronnée de fleurs, et non point la sombre déesse voilée de noir. Des roses, oui. Des cyprès, non. La mort remplissant le rôle d'Hébé, merci, merci! Je souffrirais de vous voir souffrir, et sans pouvoir vous être bon à quoi que ce soit. Peut-être même je me griserais, ce qui serait très vilain. J'aime mieux m'en aller.

—Où cela?

—Au Havre. C'est au Havre que réside présentement mon oncle Desportes. Je l'ai su d'une manière positive hier au soir, par un des cavaliers du seigneur Villars. Vous devez comprendre mon impatience.... et cela d'autant plus que je crains déjà d'être en retard.

—Allez donc.... et bonne chance!

—Adieu, non pas! au revoir!

—Au revoir, soit....... Mais on dirait vraiment que vous avez la certitude de me retrouver à quelque rendez-vous.

—Au grand rendez-vous du hasard, assurément. Il aime à croiser et à rapprocher les fils de certaines destinées, que ces fils-là soient de simple laine ou d'or pur.... et notre première rencontre n'est un sûr garant qu'elle sera suivie de plusieurs autres. Vous verrez! Les deux moitiés de notre corde de pendu se rapprocheront bientôt.

—Pour ma part, j'en accepte l'augure.

—Pour la mienne, messire Raoul, il ne se passera pas de jour que je n'adresse au ciel quelque dévote instance afin qu'il me place de rechef en votre chemin, mais de façon cette fois à ce que je puisse à mon tour vous être utile. Je suis friand d'aventures, et compte les chercher un peu partout. La Normandie n'est pas grande et mon oncle y possède des abbayes de tous les côtés. Parmi m'est donc d'espérer de fréquents voyages, soit à sa suite, soit à son service. S'il ne se délègue la moindre parcelle de son crédit, si je parviens à conquérir la faveur de l'illustre parent qu'il s'est donné, ne dédaignez pas de venir franchement à moi. Je vous suis tout dévoué, mille diables!.... et je vous aime!

Touché de cette protestation, quelque peu présomptueuse, mais d'une sincérité manifeste, Raoul ne put se défendre de tendre au poète, en lui serrant la main.

—Soyez-en certain! s'écria celui-ci, j'aime à pratiquer l'hyperbole, mais, cette fois, c'était du tout cœur!... et tenez, voilà qu'un pleur tombe de mes yeux en guise de péroraison. Cette larme-là vous en dit plus que tous les phébus... Au revoir donc encore, Raoul, oui, je vous le répète, au revoir!

Quelques instants plus tard, Mathurin s'éloignait sur la route d'Honfleur, son bâton sur l'épaule et sa valise au bout de son bâton, absolument comme la veille au soir, avant la rencontre des bandits.

Parfois, cependant, ce souvenir lui revenait en mémoire, et son regard, s'égarant par les prairies, interrogeait les taillis, les sentiers, les lointains. Mais bientôt la prudence et la crainte s'effacèrent de son esprit; la gaieté revint et s'y réveilla, lui dictant une élégie funèbre en l'honneur de la dame de Criquebœuf, avec dédicace préalable à Raoul.

Celui-ci, pendant ce temps-là, venait de monter au salon où l'attendait Carmen.

Pâle, oppressée, grave et triste, jamais la jeune Espagnole n'avait été plus belle qu'en ce moment, sous le sombre habit de deuil.

—Raoul,—lui dit-elle,—si mon veuillez pas d'avoir désiré cet entretien, cette explication, peut-être même. L'heure est solennelle, pour vous comme pour vous; elle va décider de bonheur ou du malheur de toute ma vie. Vous devez deviner ce dont je veux vous parler?

—Non, Carmen,—répondit-il avec un douloureux étonnement,—et je m'étonne de vous être, que votre question, à votre forcé. Parlez donc, parlez-moi.... cultivez-moi.

—Ah!—C'est donc vrai que vous ne m'aimiez plus!

—Je ne dis pas cela, Carmen...... mais il est parmi telles circonstances, que je dois taire

SPECTACLES.

Nouveau Théâtre de l'Opéra.

Gustave Ostermann-Lecomte et Directeur

Avant-dernière semaine du
GRAND OPÉRA ITALIEN
DE
Mme GHIONI et de Sig. SUSINI.
MAX STRAKOSCH..........Directeur

Ce soir, mardi, 23 janvier 1866.

Sixième soirée de souscription—seconde série.

Dernière représentation de DON GIOVANNI de Mozart. Mmes Ghioni, Canissa et Patti Strakosch, Signors Errani, Mancusi, Susini et Graff, dans les principaux rôles.

CHEF D'ORCHESTRE..........Sig. F. ROSA.

JEUDI, première représentation à la Nlle-Orléans, du chef-d'œuvre de Verdi, UN BALLO IN MASCHERA, dans lequel figureront les Mmes [illegible] GHIONI, CANISSA et PATTI STRAKOSCH.

Ce chef-d'œuvre a fait sensation en Europe et en Amérique, et M. STAKOSCH est heureux d'être le premier à l'offrir au public de la Nlle-Orléans.

On peut se procurer des places au contrôle de l'Opéra.

Nouveau Théâtre de l'Opéra.

Gustave Ostermann-Lecomte et Directeur.

Compagnie Lyrique et Dramatique Française.

MARCELIN ALMAIZA..........Directeur.

Cette troupe donnera 24 représentations, comprenant l'opéra-comique, l'opérette, la comédie, le drame et le vaudeville, qui auront lieu trois fois par semaine, le Mardi, le Jeudi et le Samedi.

PRIX DES PLACES.

Premières, Secondes et Parquets..........	$1 50
Parterre et Baignoires de Parterre..........	1 00
Troisièmes..........	75
Quatrièmes..........	50

Par abonnement aux 24 représentations: Loges $5 et Parquet $1 25 par représentation. On s'abonne au Contrôle du théâtre, de dix heures à trois heures.

Aucune place ne sera considérée comme réservée si elle n'est payée d'avance.

17janv—3sem—dim c

Académie de Musique.
RUE ST-CHARLES.

Spalding & Bidwell..... Directeurs et Prop.

Représentation tous les soirs
ET
Les SAMEDIS, A MIDI, pour les Dames et les Enfants.

Mlle. ANNETTA GALLETTI, et le Corps de Ballet au complet.
TERPSICHORE,
Ou la Fête des Muses, ballet.
DEMONIO,
Ou le Lys Enchanté, pantomime.
LE CORPS D'AFRIQUE
dans les pièces les plus comiques.
Retenez vos places dans la journée.
22jan—1b

Théâtre St.-Charles.

Mardi soir, 23 janvier,
KING LEAR, tragédie de Shakspear. M. et Mme CHAS KEAN remplirent les principaux rôles.

Premières, $1 00; Parquet, 75 cents.

Musée et Institut Zoologique
de BURNELL & PRESCOTT,
composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No. 93 de la rue St. Charles.
(en face de l'Académie de Musique.)

LES portes sont ouvertes de 9 heures du matin à 9 heures du soir. L'établissement est entièrement distribué de 1 à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents, pour les enfants, 25 cents.

LA NATURE DEVOILÉE
—A LA—
SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE
DE NEW-YORK,
Rue ST-CHARLES, Nos 40 et 42,
3déc—6m

Succursale du Musée d'Anatomie de New-York.—Rue St-Charles, No 40 et 42.

ON peut se procurer quatre lectures importantes, intitulées "La Philosophie du Mariage," et faites au Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, en lui adressant une lettre renfermant 25 cents.
3déc—6m

Grand Bal Paré et Masqué.

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, Mardi 13 de février (Mardi Gras) dans la nouvelle salle de l'Opéra, pour le bénéfice de la Société.

DIRECTEURS:

Jules Dubuisson,	C. Keller,	J. A. Feuilloley,
J. A. Hess,	C. Gerlein,	H. Gros,
A. Sambola,	A. Sbrener,	A. Ivers,
A. Martin,	M. C. Fait,	N. F. Aaman,
G. Faludel,	L. F. Perrel,	A. Tappers,
C. M. Richards,	J. Buron,	J. Dietz,
P. Gehlbach,	P. White,	J. Stenhaudt,
J. Graff,	M. Lefebure,	P. Thomas,
J. Silentes,	E. Saucier.	

Le Comité d'invitation se réunira tous les lundis et vendredis.

Aucune invitation de dames ne sera émise après la dernière assemblée du Comité qui aura lieu le lundi, 12 de février 1866.

Aucune dame ne sera admise dans la salle sans invitation approuvée par le Comité.

Les Messieurs désirant des invitations pour dames peuvent se les procurer en s'adressant à l'un des directeurs du bal, ou à J. Dubuisson, No 93, rue Vieille Levée.

Pour la location de la Buvette et du Restaurant, s'adresser au No 93, rue Vieille Levée.

On peut se procurer des billets au No 93, rue Vieille Levée ou à l'un des Directeurs.

Prix du Billet, $5.

21janv—au 13fév

HOTEL DE L'EUROPE,
81, Est Houston Street, coin de Crosby, Situé à un demi bloc de Broadway.
MMES H. CHOL ET F. PEATS.
CUISINE FRANÇAISE.

HOTEL DE SOTO.

En face du wharf de la Compagnie de Steamers de l'Atlantique et du Mississippi, rue Front Levée,—Entrée au No 5 de la rue Bienville.

CE grand Hôtel ayant été complètement réparé et meublé à neuf, sera ouvert pour les pensionnaires et les voyageurs, le 8 janvier 1866. Les personnes qui visitent la ville pour affaires, ne sauraient trouver un meilleur hôtel, l'établissement n'étant qu'à deux îlets du bureau de Poste, de la Douane, &c. Les chambres n'en sont que peu éloignées. Le patronage du public est respectueusement sollicité.

MAYER FRERES,
Crescent City Steam Tobacco Works.
(FABRIQUE DE TABAC)
Rue Lafayette, Nos 45 et 47.
Magasin, rue Tchoupitoulas, No 51, Nlle-Orléans, Lne.

MAYER FRERES,
Rue Tchoupitoulas, No 51,
Entre les rues Poydras et Natchez,
Nlle-Orléans, Lne.

MARCHANDS DE
Tabac en feuilles et tabac à chiquer; fabricants de tabac à fumer et de cigares. Un fort stock de choix est constamment en magasin.

Ils sollicitent les ordres des commerçants et des marchands de comestibles en gros, auxquels il sera fait un escompte libéral.

PERKINS & FRIEDLANDER,
Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Broderie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.
80.......... RUE DU CANAL 80
Au premier, au-dessus de Bach.

Restaurant Français,
79..... RUE DE CHARTRES 79
Tenu par M. Philippe Perget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.
CHAMBRES GARNIES.

Restaurant antoine,
Rue St Louis, entre Royale et Chartres.

M. ANTOINE, restaurateur, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'à partir du mercredi 21 du courant, il sera transféré son établissement de la rue St. Pierre à la rue St. Louis, en face de l'hôtel. Son nouveau local lui permettra d'offrir des salons aux familles pour noces et repas de famille. Table d'hôte et chambres garnies.

RESTAURANT ST-LOUIS,

AVIS.

LA société F. J. DA SILVA & Co est dissoute aujourd'hui d'un commun accord.

Nlle-Orléans, 30 décembre 1865.

DROGUES, MEDICAMENTS,
PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Successeurs Royale et St-Philippe.
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

Tous articles pour PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toute grandeur et qualités.

BANDAGES A VIS DE PRESSION
ET A BELIÈRE

Le seul qui ait obtenu de grands résultats jusqu'à ce jour; au moyen de cette vis de pression, le patient peut elle-même donner à la pelote plus ou moins de volume, nécessaire à l'intensité de la hernie. La BELIÈRE sert à donner de l'inclinaison à la pelote, selon les dispositions du bassin de la personne, et en même temps comprimer de bas en haut, afin d'empêcher la descente dans le scrotum.

BANDAGES à brisures à pont et pivot géométrique approuvés supérieurs à ceux anglais et autres par l'Académie Impériale de Médecine de Paris.

Maison BURAT & Cie, médecin-chirurgien-herniaire de la Marine impériale, LORIOL, bandagiste-herniaire, et ancien associé, RUE MANDAR, 12 et 14, PARIS. Médaille à l'Exposition de Londres, la seule décernée à cette industrie.—Dépôt à la Nlle-Orléans chez M. DUCONGÉ, pharmacien-droguiste.

PEPSINE BOUDAULT

Adoptée dans les hôpitaux de Paris.

La Pepsine a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission dans les Hôpitaux de Paris, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées et dans les Vomissements de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d'

ELIXIR DIGESTIF

Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature: Hottot.

Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Caillé, Déloche, Louis Castet, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

VICHY
PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS.
ADMINISTRATION A PARIS: 22, BOULEVART MONTMARTRE.
EAUX et PASTILLES digestives.—SELS pour bains de Vichy à domicile.—SELS pour boisson factice.

Tous ces produits sont fabriqués sous la surveillance du Gouvernement.

Se défier des contrefaçons et exiger le CONTRÔLE DE L'ETAT, qui est apparent.

L'établissement thermal de Vichy est la propriété de l'Etat, qui en a concédé l'exploitation à une société anonyme qui est du ressort.

EAUX.—Les Eaux naturelles de Vichy excitent l'appétit, fortifient l'estomac, lui donnent du ton et facilitent la digestion [illegible] Elles s'emploient surtout avec succès contre les affections des voies digestives, les obstructions du foie, les engorgements des organes abdominaux, contre la gravelle, les calculs urinaires, les affections néphrétiques de la vessie; contre la goutte, dont elles diminuent et éloignent les accès; contre le diabète, les pertes blanches, et notamment les fièvres. Enfin elles sont précieuses pour les habitants des pays chauds, et leur usage est un remède efficace contre les fièvres paludéennes, résultant des influences morbides.—Chaque bouteille contient un titre d'origine, et la même qu'à Vichy.

SELS POUR BAINS.—Ils sont extraits des eaux au moyen d'appareils spéciaux. Ils donnent un moyen facile, peu dispendieux, de suppléer aux bains naturels pour les malades que la distance ou leurs occupations empêchent de se rendre à Vichy, et s'appliquent convenablement dans le traitement des maladies précitées, d'une puissance au traitement de Vichy.—Chaque boîte pour un bain.

PASTILLES.—Les Pastilles, préparées avec les sels extraits des Eaux de Vichy, sont d'un goût agréable, aident à l'action des Eaux minérales et s'emploient utilement contre l'acidité et les digestions difficiles. Elles soulagent les estomacs paresseux en opérant sur eux l'action des voies digestives.—Elles sont recommandables à divers parfums.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. L. CASTEL, pharmacien.
A New-York, chez MM. J. MILHAU, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

PAQUEBOT REGULIER DE LA HAVANE.

Le vapeur anglais de première classe
MEXICO,
capitaine Pendexter.

Partira pour le port ci-dessus positivement le MERCREDI, 24 JANVIER, à 5 HEURES P. M.

Ce navire est en fer, à compartiments étanches, et est de première cote avec toutes les compagnies d'assurance.

Le fret devra être reçu et les connaissements signés la veille du départ.

Prix du passage à la Chambre.......$40.

S'adresser à OSCAR BERCIER & Co, 42 & 44, Vieille Levée.

Ligne de steamers à basse pression et à aube, entre la Nlle Orléans et le Texas.

Pour GALVESTON ET INDIANOLA.

Départ, JEUDI, 25 janvier à 8 heures du matin.
Le beau steamer
MORGAN,
Neuf et en fer, commandant John Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. C. HARRIS,
au coin des rues Camp et Commune.

N B—Le frêt pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Le frêt sera reçu lundi matin le 22, au pied de la rue St-Joseph.

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nouvelle-Orléans et Mobile.

POUR MOBILE,

Départ, le MARDI, 23 janvier, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M., du chemin de fer Pontchartrain.—Le beau steamer
MANHATTAN,
commandant J. W. Wilson, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret et passage, s'adresser à J. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires
Le CREOLE, steamer à basse pression.

Départ, tous les MARDI et VENDREDI, à 5 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires—Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Leach, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie, du chemin de fer Pontchartrain, pour tous les ports entre la Nlle Orléans et Mobile.

Pour s'en revenir, il partira de Mobile tous les DIMANCHES et JEUDIS, à midi.

Tout frêt qui doit être débarqué sur la côte doit être payé d'avance. Pour frêt ou passage, s'adresser à
PETER MARCY,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile, et s'arrêtera aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée du convoi de 5 heures du soir, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. Aucun bateau du Lac ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des aménagements. Le "Magnolia" se relie, à Mobile, à deux bateaux de 1re classe sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les débarcadères intermédiaires. On donne des connaissements pour tout le voyage. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, Agent, Front Levée, No 7.

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE ORLEANS,
Faisant escale à la HAVANE et à QUEENSTOWN pour débarquer et prendre les malles et les passagers.

On prendra du coton, et on signera les connaissements ici, pour le frêt de la Nouvelle-Orléans à St Pétersbourg, Moscou, Riga, Hambourg, Brême, Anvers, Rotterdam, Gothenburg et le Havre. Le port final de destination pour être fixé en signant les connaissements, ou indiqué par le détenteur du connaissement, douze heures après l'arrivée du steamer à Liverpool, de sorte que l'importateur a le choix des marchés.

La compagnie de steamers anglais et américains, limitée,

Expédiera les steamers suivants, à hélice et en fer, de grande puissance, entre LIVERPOOL et la NLLE-ORLEANS DIRECTEMENT.

Ces steamers partiront de Liverpool tous les deux MARDIS et de la Nouvelle Orléans tous les deux SAMEDIS.

	tonneaux.	capitaines
LOUISIANA..........	1874..........	P. Jamieson
MISSISSIPPI..........	1711..........	J. Campbell
FLORIDA..........	1857..........	T. Baker
MISSOURI..........	1964..........	A. Hancock
ARKANSAS..........	1896..........	T. Barrow
ALABAMA..........	1839..........	W. M. L. Muney
GAMBIA..........	1061..........	J. Graham
CAROLINA..........	1641..........	J. Hairby
BOLIVIAN..........	1965..........	H. P. F. Couche

Pour passage à la chambre, jusqu'à Liverpool, $125, et ce jusqu'à la Havane $35, ou l'équivalent en billets des Etats-Unis.

Pour le taux du frêt ou passage, s'adresser à
Wm. HUNTER & Co,
rue Carondelet, No 41.

Les connaissements pour cette compagnie (qu'il n'y aura qu'à signer) s'obtiendront au bureau de l'agent, comme ci-dessus.

POUR LIVERPOOL,
Faisant escale à La Havane et à Queenstown.

Le steamship
ALABAMA

On reçoit maintenant le frêt destiné à ce steamer au pied de la rue Jackson. L'ALABAMA partira ponctuellement SAMEDI, 20 janvier, à 8 heures A. M. et ser suivi d'un autre steamer de la compagnie qui partira le 10 février.

Passage à la chambre: pour Liverpool, $125; pour la Havane, $35, ou l'équivalent de cet somme en billets des Etats-Unis.

On fait à Liverpool et à Londres des assurances sur ces steamers à un pour cent.

Les consignataires de marchandises sont respectueusement priés de présenter leurs manifestes au bureau afin d'obtenir des ordres de livraison.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
Wm HUNTER & Co,
41 rue Carondelet.

Ligne directe pour la France.

Service des paquebots poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne livrés pour le continent sont les suivants:

WASHINGTON..........	3204 tonneaux....	900 chevaux.
LAFAYETTE..........	3204 "	900 "
EUROPE..........	3204 "	900 "
NAPOLEON III..........	presque terminé..	1100 "
St-LAURENT..........	en construction, grande force.	
FRERIE..........		
VILLE DE PARIS..........		

Départs de New York.

WASHINGTON, A. Surmont,... vendredi 2 février 1866.
EUROPE, A. Duchesne,...... vendredi 2 mars 1866,
prenant des passagers de chemin seulement.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée seulement.

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Bureau transporté du No 7 au No 24, Broadway.
A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 9 rue Union.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel.
Au Havre, chez William Iselin & Cie.

POUR LA HAVANE.—Le brick anglais ROBERT PEEL, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, le MARDI, 23 courant. Pour balance de frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à
E. TROISGROS, 57, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

Pour VERA CRUZ.—La belle barque américaine de première classe R. G. W. DODGE, capitaine S. M. Walls, ayant presque tout son chargement engagé et de magnifiques aménagements pour passagers, partira sous peu.

Pour balance de frêt ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC,
20 rue Natchez, près Magazine.

POUR VERA CRUZ ET TAMPICO—La belle goélette anglaise de première classe FOUR SISTERS, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour balance de frêt ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC, 20 rue Natchez.

C. A. RICHARDS.

ETABLISSEMENT pour la mise en bouteilles de Bière Anglaise, Porter et Cidre, RUE DU CAMP, No. 94, Nouvelle-Orléans, où l'on trouvera toutes ses marques favorites de Bière en bouteilles, comprenant: Bass, Allsopp, Guinness, Whisky de Rye, Genièvre London, Cordial, Dunville, Sirops, Amers, Vins de Californie, &c.

—EGALEMENT—

Les célèbres Vins de Bourgogne, Scandard de C. A. Richards.

B. L. MANN & CO.,
Négociants Commissionnaires et Marchands de toute espèce de
Fourrures, Pelleteries, Suif, Laine, Cire, Huile de Tanneur, Japonais, &c.
Rue des Magasins Nos 80 et 82,
Nouvelle-Orléans.

Cercles en fer, de Passmann.

DES cercles en fer pour coton, en débarquement du navire Mont Blanc et du steamer Gardénia, à vendre à bon prix, par
H. PASSMANN,
rue Carondelet, No 61.

Médaille d'OR & Prix de 16,000 fr.

QUINA LAROCHE

BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS

Cet ELIXIR TONIQUE et FÉBRIFUGE contient sous un petit volume la réunion complète des principes des trois quinquinas. Ni trop vineux, ni trop sucré, il est aussi agréable qu'efficace; convient aux natures délicates ou affaiblies, il modifie très vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies, dyspepsie, épuisement, manque d'appétit, et toutes les affections fébriles.

QUINA LAROCHE iodé; dito ferrugineux.

DEPOT A PARIS, 15, rue Drouot.

NLLE ORLEANS, chez M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, 127, 129, chez M. DUCONGÉ, droguiste, et dans toutes les pharmacies.

H. GALANTE ET Cie,
28, Place Dauphine, à Paris.
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,
APPAREILS CHIRURGICAUX
en caoutchouc galvanisé.
BANDAGES, ORTHOPÉDIE, &c.

Maison recommandable par sa fabrication, ayant obtenu des médailles aux Expositions de Londres, Paris, Porto, &c.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1865.

UNE réunion des actionnaires de cette banque aura lieu, au local de la banque, jeudi, 1er février 1866, à midi, pour prendre en considération la question de savoir s'il conviendrait de réduire le capital.

Par ordre du Bureau,
C. H. JUMONVILLE,
Faisant fonctions de caissier.

Compagnie de Navigation à vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas.

Des souscriptions au fonds capital de la compagnie ci-dessus seront reçues dans nos bureaux à partir de LUNDI, 6 novembre.

PIKE, LAPEYRE & BROTHERS

SLARK, STAUFFER & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE
QUINCAILLERIE,
FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.
Rue du Canal, No 71, Nlle-Orléans.

Agents du Sheet Zinc Company et pour la vente de charrues des meilleures fabriques.

Victor Pessou,
MARCHAND DE GROCERIES EN GROS,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS
Rue de la Vieille-Levée, No. 32,
NLLE-ORLEANS.

A VENDRE.

EN magasin et en débarquement des navires Missouri, Franklin, Michel Montaigne et Méditerranée—
1000 caisses vin rouge St Julien de Bastian à Dauzac;
20 do do Martinot;
140 barriques do Ambos, Martinot & J. J. Saul-las & Co;
15 barriques de Monferrand, 1863;
225 caisses sardines, quarts de boîtes;
20 do huile d'olive de Possel, grandes et demi bouteilles.
A vendre par COUTURIÉ BROTHERS, 37 et 39, Vieille Levée.

AVIS.

LE DOCTEUR BERJOT, de la Faculté de Paris, ancien chirurgien de l'armée d'Afrique, ex-médecin principal à l'hôpital de la marine impériale à la Havane, donne des consultations en français, anglais et espagnol, tous les jours, de 10 heures à 3 heures.

Le docteur BERJOT ayant fait une étude spéciale des maladies contagieuses, dont il garantit la guérison prompte et radicale, ainsi que le traitement Ricord et Langlebert, recommande aux personnes atteintes de ces maladies leurs cures de 3 à 6 heures.

Office et résidence: rue Dauphine 256, encoignure Ursulines.

J. J. ALBERT,
NO 14, RUE BOURBON,—Au premier,

OFFRE à vendre, en gros, à des prix très modérés, un grand assortiment de chapeaux feutre français, pour hommes, cadets et enfants.

Succession McDonough.

LES personnes qui doivent des billets à la ville de Baltimore pour l'achat de propriétés de feu John McDonough, sont requises de venir les payer sans délai.
SEMMES & MOTT,
Rue du Camp No 30.
Nouvelle Orléans, 15 janvier 1866.

Guérison certaine des hernies
Bandages patentés, de White,
Pour hommes et pour femmes,
A vendre par TIM. DOHERTY,
Camp No 66.

MALADIES,
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et toutes syphilitiques, &c. sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr P. VERGE. Le dépositaire est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est vicié. S'adresser à
GAUDOZ Jn, pharmacien,
encoignure Conti et Bourbon.

MALADIES SECRETES.

MR. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris, informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Fistules, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, [chez les deux sexes] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 6 heures du soir.

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et des écoulements.
E. GAUDOZ
coin Conti et Bourgogne.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme SYRON,
275..... RUE DAUPHINE 275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

J. VILLARRUBIA,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTATEUR DE
PRODUITS DE CUBA,
No 9 rue Bienville No 9
Entre Vieille-Levée et Peters.

Wm. Edwards & Cie.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
16 . Rue de la Douane 16

RAPHAEL BELTRAN,
GROCER EN GROS.
Vieille-Levée No. 161, entre St-Louis et Conti.

SUCRE, Mélasse, Porc, Graisse, Farine, &c., constamment en mains, en lots à la convenance des acheteurs.

GRAINES DE JARDINAGE, de Landreth Récolte de 1865.

R. H. HAFNER a maintenant en magasin un grand assortiment complet de graines de jardinage de D. Landreth & Son, à Philadelphie. Il en vendra en quantités en gros et aux acheteurs. Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner chez lui par douzaines, centaines et milliers de papiers, ou aux enchères, pour le détail. Semences de gazon, semences de trèfle rouge et de trèfle blanc, oignons, &c.
R. H. HAFNER, rue St. Charles, No. 165, en face du théâtre St. Charles.

A. TIBBELL & CO.
(Successeurs de Tibbell & Suter.)
FABRICANTS DE CHAUSSURES
RUE DES MAGASINS
entre Canal et Commune.

ONT reçu par les derniers arrivages un assortiment de chaussures de toutes sortes, qu'ils vendent aux prix les plus bas du marché.

CITY NATIONAL BANK.
(Banque Nationale de la ville de la N. Orléans.

Nouvelle Orléans, 19 décembre 1865.

CETTE Banque ayant commencé les opérations, dans son local, à l'encoignure des rues Magasin et Natchez, recevra des dépôts, pèsera sur des garanties du premier ordre, achètera et vendra du change et fera le commerce de Banque en général. Elle s'occupera avec soin de RECOUVREMENTS sur tous les points accessibles.

On tirera et vendra du CHANGE sur toutes les principales villes.

Elle achètera et vendra, aux prix courants du marché, toutes espèces de GARANTIES DU GOUVERNEMENT aux prix courants du marché.

G. W. COCHRAN, Président.
A. J. FABRE, caissier pro. tem.

DEPARTEMENT DU TRESOR.
Bureau du Contrôleur de la Circulation.
Washington, 19 décembre 1865.

ATTENDU qu'il a été donné de témoignage des requérants à la Banque Nationale de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, état de la Louisiane, organisée en vertu des conditionnements de l'acte du Congrès intitulé "Acte pour pourvoir à une monnaie nationale, garantie par des bons des Etats-Unis et pourvoir à la circulation et au rachat de ceux-ci," approuvé le 3 juin 1864—et que ladite banque, avant de commencer les affaires, a rempli toutes les conditions du dit acte.

Je, FREEMAN CLARKE, contrôleur de la circulation, certifie que la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, à la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les affaires de banque en vertu du susdit ordre.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de bureau, ce 19 décembre 1865.
FREEMAN CLARKE, contrôleur.

La banque commencera les opérations vers le 20 du courant.

AGENCE D'IMMIGRATION
86 RUE DE L'UNION,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

M. F. REINOHENG annonce aux planteurs de Louisiane et des Etats voisins qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des engagements pour l'immigration de travailleurs, soit d'Inde, soit de la Chine.

Banque des Citoyens de la Louisiane
Nlle-Orléans, 5 janvier 1866.

UNE élection de sept Directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, LUNDI, 5 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
E. ROUSSEAU, Caissier.

Association commandée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1866.

L'ÉLECTION annuelle de trois Directeurs de cette institution pour l'année, aura lieu, au local de la banque, LUNDI, 5 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
H. L. PEYRE, caissier.

LEON QUEYROUSE,
MARCHAND DE GROCERIES
EN GROS
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie, etc.
17.......... Rue St-Louis 17
Nouvelle-Orléans.

Plomb de chasse.

100 sacs de plomb de chasse des Nos 4, 5, 7, 8, 9, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure St Philippe et Royale.

A. CARRIERE.
Négociant Commissionnaire,
Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.
85 Rue Bienville, Nlle-Orléans.

BUREAU D'ASSURANCES
DE
HOLMES & BRO.
Rue du Camp, No 92 au premier.

ASSURANCES contre l'incendie, les risques de mer, de rivière, et les accidents de voyage.

Cette maison représente les solides compagnies suivantes:

INTERNATIONAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.

Capital comptant.......... $1,000,000
Actif, plus de.......... 1,300,000

NATIONAL INSURANCE COMPANY DE BOSTON.

Capital comptant et surplus.......... $600,000

MM. HOLMES & BRO. sont également agents généraux pour les Etats du Sud de la Compagnie d'assurance du Voyageur, de Providence, R. I.

TRAVELLER'S INSURANCE COMPANY DE PROVIDENCE, R. I.

Capital comptant.......... $200,000

Cette compagnie assure la vie contre les risques et accidents de voyage et de séjour chez soi.

Toutes les pertes sont réglées à la Nouvelle-Orléans,—MM. Holmes & Bro ont engagé les services de M. A. Foucher, favorablement connu dans les affaires d'assurance de cette ville.

61, RUE DU CAMP, 61, RUE DU CAMP

UNE NOUVELLE ANNÉE,

Et quelque chose de Nouveau dans la Photographie.

S. Anderson rappelle à ses anciens clients et au public que, grâce à de nombreuses améliorations et à de meilleurs produits chimiques, il est prêt à faire les photographies les plus fines par n'importe quel temps. Il appelle leur attention sur sa nouvelle photographie sur porcelaine, elle surpasse la miniature la plus fine sur ivoire. S'étant assuré les services des artistes les plus habiles, et ne s'occupant que de son établissement, succès garanti. Prix [illegible].

N. B.—S. Anderson n'est qu'au No 61 de la rue du Camp, et n'a aucune relation avec une compagnie photographique ou galerie photographique quelconque de cette ville. Il vend, en gros et en détail, aux plus bas prix possibles, tous les articles de photographie.

S. ANDERSON
Rue du Camp, No 61.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
De Londres et Lancashire contre l'Incendie.

CAPITAL $5,000,000, en or, payés, avec le privilège d'augmentation.

L'AGENCE de cette Compagnie est maintenant prête à assurer le coton, les marchandises, les articles de ménage et toute espèce de bâtisses, aux taux habituels.

Il est accordé quinze pour cent sur toutes les primes.

Les pertes sont payées immédiatement après que le montant est fixé à cette Agence, sans référence à la Compagnie-mère.

Directeurs à la Nlle-Orléans:
MM. J. G. ROBINSON, O. W. COUVES, JAMES F. FREEST.
R. O. MUSGROVE, Agent général.
JOHN T. HEATH, Secrétaire.

Bureau, rue Carondelet, No 62, au coin de la rue Perdido.

W. H. Johnson......Joseph Denegre......D. B. Penn
JOHNSON, DENEGRE & PENN
Facteurs de coton
ET
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
186.......... Rue de la Commune..........186.

MERVEILLEUX
Perfectionnement du Siècle.

Avis important aux familles, aux propriétaires d'Hôtels et de Restaurants.

FOURNEAUX DE CUISINE, en fer battu et portatifs.

PATENTE DE VAN.

Ce fourneau économise le combustible, donne une plus grande quantité d'eau chaude et présente plus de surface pour cuire et griller qu'aucun des fourneaux offerts jusqu'ici.

Il y en a de grosseurs convenables pour les familles, pour les pensions, les hôtels, les restaurants, les compartiments pour l'eau chaude y sont attachés. Les compagnies [illegible]
TABLES A VAPEUR pour cuir les légumes à l'eau chaude et éviter ainsi tout danger de roussir.
TABLES A DECOUPER, chauffées par l'eau chaude par un seul feu.
GRILS, FOURS, POELES DE LINGERIE.

Ces Fourneaux sont en fer battu, n'ont pas besoin de briques, sont forts et durables.

On en vend une quantité immense au Nord, depuis huit ans; ils sont offerts pour la première fois dans le marché de la Nouvelle-Orléans.

Le propriétaire de la patente est ici en ce moment et les marchands du pays. Nous les garantissons supérieurs à tous les autres.

Venez les voir.
THOS S. BODLEY,
Rue Perdido, No 8, Nouvelle-Orléans.

KREASS, MAYO & DORMAN,
Successeurs de Kreass & Kassel,
No 6..... Rue des Magasins ..... No 6
A l'enseigne du Grand Cheval.

FABRICANTS et marchands de selles, harnais, malles, cuirs, quincaillerie pour voitures, garnitures et outils de toutes sortes, en peaux et caoutchouc, étoupe et tuyaux.

MM. Kreass, Mayo et Dorman règlent les affaires de l'ancienne maison Kreass & Kassel.

BOSNIO FRERE,
No77..... RUE GRAVIER ..... No77.
Importateurs
DE PRODUITS DE CUBA,
CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.
Seuls agents, en cette ville,
De la Célèbre Fabrique de Cigarettes
"LA HONRADEZ."
Ils ont constamment
UN STOCK FRAIS.
BOSNIO & FRERE,
Rue Gravier, No 77.

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'automne et d'hiver

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de JEUDI 5 OCTOBRE 1865, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly seront admis à bord [illegible].

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
186..... RUE DU CANAL 186
entre Bourgogne et Remparts, où il commencera à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

JOHN HENRY & CO.
121 & 123, Rue de la Commune...121 & 123
FABRICANTS
—ET—
MARCHANDS EN GROS
—DE—
BOTTES ET SOULIERS,
Destinés au commerce de la ville et de la campagne.
121 & 123, rue de la Commune,
—Nouvelle-Orléans—
C. W. GOULD.......... R. W. TAYLOR

VENTES JUDICIAIRES.

TIMOTHY CONNELL vs J. H. BROWN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,185—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-quatre février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé rue des Bons-Enfants (aujourd'hui St-Claude) côté sud, entre les rues des Poètes et et Musique, contigu à la rue des Poètes et mesurant cent cinquante-quatre pieds neuf pouces et demi de face sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu MICHAEL BRADY, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 28,291—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 décembre 1865 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, du Bassin, Girod et Lafayette. Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Franklin sur environ cent vingt huit pieds six pouces de profondeur. Le tout plus ou moins. Le dit terrain est aussi désigné par le No Trois dans l'îlet borné par les rues Girod, Hevia, St. Pierre et St.Jean, suivant plan dressé par Wm T. Thompson, alors voyer, en date du 29 janvier 1841, annexé à un acte au rapport de F. Grima, devant notaire public en cette ville, le 2 février 1842.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de l'Asile des Orphelins de la Nouvelle-Orléans suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 23 avril 1860.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ACTIONS DE LA COMPAGNIE DU GAZ ET DE LA BANQUE DES MARCHANDS.

SUCCESSION DE FEU JAMES H. CALDWELL, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,404—En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 de janvier 1866, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-trois de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de—

1o—Deux cent quarante trois (243) actions du fonds capital de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, en certificats portant les Nos 851 et 958.

2o—Et cent vingt cinq (125) actions du fonds capital de la Banque des Marchands.

Le tout inscrit au nom du défunt.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRANCIS BORGE, AU PROFIT DE PATRICK LANE vs une portion de terre située rue Urquhart.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,051—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-trois de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Urquhart, Moraies et de la Piété et désigné par le numéro six suivant croquis de J. A. D'Hemécourt, arpenteur, daté du 27 septembre 1861 et déposé au greffe de la Cour susdite.

Le dit terrain forme l'angle des rues Urquhart et St Ferdinand et mesure, d'après ledit croquis, vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue St-Ferdinand, sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Urquhart, entre lignes parallèles. Le tout suivant ledit croquis.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Celle vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en aura offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du Shérif et du greffier, &c, ayant ensemble à la somme de $155 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Ville.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu dame PRISCILLA GRIFFITH, décédée veuve de feu R. B. Bouditch, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,150—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de juin 1865, adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Alfred Shaw, curateur, tout ce qu'il a été transféré par lui, je procéderai le MARDI, vingt-trois janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Un terrain, une portion de terrain située dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par [illegible]

[illegible]

HERMAN COPP, curateur [illegible] vs THOMAS H. OSWALD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI 23 de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE avec bâtisses dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Apollo, aujourd'hui Carondelet, Terpsichore, Nayades, aujourd'hui St Charles, et Robertson, désigné par la lettre C, suivant plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant arpenteur, en date du 17 décembre 1856 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 124.

Ladite portion de terre mesure cent cinquante-cinq pieds de face à la rue Apollo, les mêmes dimensions sur la rue Nayades, et les mêmes dimensions sur la ligne derrière—le tout mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de G. B. Duncan, suivant acte au rapport de C. Janvier, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 28 de mars 1861.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des E. U.

Dame M. L. A. ALMONASTER, épouse séparée de corps et de biens de J. A. Delfau, Baron de Pontalba, Labitte Dubiha & Co, agents vs WILLIAM FERNANDEZ.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 30 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros Un et Deux de l'îlet numéro vingt-un, lequel est borné par les rues Miro, Galvez, Bienville et Conti, mesurant chacun vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Galvez sur cent dix huit pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Un forme l'angle des rues Galvez et Conti.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse suivant acte au rapport d'Edouard Barnett, notaire public, en cette ville, en date du 28 juin 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

HENRY C. MILLAUDON vs la dame MARIE AGATHE TAMBOURY et son époux

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,738—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-trois de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bienville, Conti et Bourbon, côté N. O. de la rue Royale, mesurant vingt pieds de face à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles (mesure française) plus ou moins.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence en briques à trois étages, portant le No 65, sur la rue Royale, et dépendances, louées à H. Pecker, le rez-de-chaussée dudit magasin de bijoux, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DRURY A. HARRIS vs succession de la dame C. B. MACAULAY (CARRIE H CHAMPLIN, épouse de JOHN L. MACAULAY).

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI quatorze de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Cinq terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Chestnut, Sixième et Septième, et désignés par les numéros cinq, six, sept, huit et neuf, suivant plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, date du 10 de janvier 1850 et déposé, pour records, en l'étude de W. Peters, notaire public en cette ville, sous le No 36. Les dits terrains ayant, conformément au dit plan, les dimensions suivantes, savoir: les numéros six, sept et huit, chacun trente et un pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et tout contigus.

Le No Huit forme l'angle des rues du Camp et Sixième. Le No Neuf mesure quarante pieds et quatre lignes de face à la rue Sixième, sur une profondeur de cent vingt et un pieds et deux pouces, entre lignes parallèles. Le No Cinq mesure trente deux pieds et quatre lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. L'îlet dans lequel se trouvent les dits terrains est figuré sur un plan d'îlet, dressé par B. Buisson, ci-devant voyer, date du 5 de [illegible] 1832.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que la dite Dame C. B. Macaulay en avait faite de Belmonico, suivant acte au rapport du dit notaire Peters, en date du 29 de janvier 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

WILLIAM GORDON, syndic, vs J. X. GRAVAL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 29,487—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-trois de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans la ville de McDonogh, en cette paroisse, faisant partie du terrain désigné par les numéros Trois et Quatre de l'îlet numéro vingt et un, suivant plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, le 5 décembre 1852 et déposé en l'étude de T. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville.

La dite portion de terre est située à la distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Newton et Madison et mesure, mesure française, soixante pieds de face à la rue Madison, sur quatre vingt dix pieds de profondeur.

Cette portion de terre fait partie d'une grande étendue de terre appartenant au défendeur, suivant acte de partage au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 7 décembre 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS

300 caisses de bottes, souliers, brodequins et bottines.

75 douz. peaux de veau françaises, extra-fines.

100,000 cigares de marques assorties.

ET

500 lots d'habillements de maison, lingerie et chapeaux, sans réserve.

PAR HOFFMAN & MARKS,
A. S. ZOLLICOFER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No. 36.

IL sera vendu, MARDI 23 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres—

300 caisses de bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants.

25 caisses brodequins Russets.

75 douz. peaux de veau françaises extra-fines des marques Lepan Père & Fils, Jodot, et autres marques.

100,000 cigares de marques assorties.

ET

500 lots d'habillements de maison et de lingerie, comprenant un bel assortiment.

—Egalement—

Une belle facture de chapeaux d'hommes et d'enfants.

Les acheteurs trouveront leur avantage à assister à cette vente, car toutes les marchandises offertes doivent être vendues, sans aucune réserve quelconque, au plus haut enchérisseur. Toutes les marchandises sont fraîches et en bon état; elles viennent d'être reçues.

Conditions—Comptant.

PAR O. VALETON

PLACEMENT AVANTAGEUX.

MAGASIN A TROIS ETAGES AVEC FAÇADE EN GRANIT ET VERANDAH EN FER.

PAR O. VALETON, Encanteur,
Bureau, No 25 et 27, rue Conti.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, il sera vendu—

Un lot de terre situé rue Conti, entre les rues Chartres et Levée, mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 88 pieds, entre lignes parallèles—ensemble les améliorations consistant en un magnifique magasin à 3 étages en briques, piliers en granit et un grand verandah sur la façade, deux bureaux au premier, ayant cheminées en bois, le tout en bon état.

N. B.—Un excellent locataire offre de prendre le magasin à bail au taux de mille piastres par an.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Acte de vente pardevant A. Ducatel notaire public.

Bière d'Ecosse. Bière d'Ecosse

POUR LE COMPTE DE QUI IL APPARTIENDRA
PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI, 23 janvier 1866, à midi, il sera vendu à la salle d'encan, No. 25 et 27 rue Conti—

[illegible] de bière en grandes et demi-bouteilles importées directement de Glasgow.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

CIGARES. CIGARES.
PAR O. VALETON, encanteur

MARDI, 23 janvier 1866, à midi, il sera vendu à la salle d'encan, No 25 rue Conti—

[illegible] cigares, [illegible] Henry Clay

Conditions—comptant.

PAR ALFRED BOULIGNY.

Grande vente de 215 terrains améliorés et non améliorés, dans Carrollton, Jefferson City et Carrollton.

Succession de Mme Mme Mlle Eve Montreuil épouse décédée de Laurent Millaudon.

SECONDE COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 19,790.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau, No [illegible] rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, le MERCREDI, 24 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Conti et Bienville, conformément à un ordre de l'Honorable Juge [illegible] de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 29 novembre 1865—No 19,790 les propriétés ci-après décrites, savoir:

OUEST BOULIGNY

[illegible]

VILLE DE CARROLLTON

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—[illegible]

UNE BELLE HABITATION

Succession de Mme M M E Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.

[illegible]
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur

[illegible]

UNE MAISON de maître avec citernes, cuisine, écurie à l'usage de la maison, &c., &c.

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.

Deux excellentes maisons en briques, à étages, à mansardes, dans la rue de l'Esplanade, près Bourbon. Vente à longs termes.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE
J. B. WALTON, encanteur,
Rue Carondelet No 47.

MERCREDI, 24 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, sera vendu—

DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Bourbon, Quartier et Dauphine. Les terrains ont chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur, chacun, de 108 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent DEUX MAISONS en briques, à étage, à mansardes, bâties dans le genre moderne, ayant chacune salle principale, corridor, deux salles, salle à manger et des chambres, dans la mansarde deux grandes et une petite chambre, et une petite chambre à coucher. Les bâtisses de dehors comprennent cuisine, chambre à repasser, chambre pour blanchisseuse, [illegible] chambres de domestiques, &c. Il y a une cour dallée bien pavée sur chacune des maisons.

Les deux maisons sont louées à bail jusqu'au 1er octobre 1866.

CONDITIONS—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, le reste en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, payables à un et deux ans, portant intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, hypothèque et privilège du vendeur sur les propriétés jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées aux frais des acquéreurs et les polices transférées au vendeur.

Cottage (chalet) confortable dans le Deuxième District, dans la rue Miro, près la rue Bienville.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.

MARDI, 30 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Miro, Bienville, Galvez et Douane. Ces terrains ont chacun 26 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Miro, sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Il y a sur ce terrain UN COTTAGE A ETAGE, confortable, bâtisses dans le fond et dépendances—le tout convenable, sous tous les rapports, pour une petite famille, jardin, &c.—d'après un plan dressé par Pilié & Depouilly, ingénieur civil, et qu'on peut voir au bureau des encanteurs.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste en un billet de l'acquéreur, à un an, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, et hypothèque jusqu'à parfait paiement ou le tout comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, au gré de l'acquéreur. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant Grima & Stark, notaires publics, aux frais de l'acquéreur.

PAR G. DE FERIET.

Terrains de prix pour bâtir, à Alger, faisant face à la rue Taylor et à l'Avenue Verret—Egalement, 400 actions de "Polk County Copper Co", de l'Etat du Tennessee; 50 actions de la banque Crescent City et 1 action de la société "La Variété."

SUCCESSION DE GEO. W. PARKER.
No 24,097.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

LUNDI, 12 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté de la Cour No 24,097, portant la date du 3 janvier 1866, les propriétés ci-après décrites appartenant à la dite succession, savoir:

Propriétés foncières.

Deux certains terrains situés dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet No 6, compris entre la rue Atlantique et l'Avenue Verret, les rues Taylor et Pierre, d'après un plan de ce terrain et d'autres terrains connus sous le nom de propriété des "Brooklyn Warehouse Company," lequel plan a été dressé par W. T. Thompson, voyer, le 7 mars 1849, et déposé dans l'étude de James Graham, notaire public, et d'après un plan particulier du dit îlet No 6, déposé à la Bourse.

Ces terrains sont désignés par les Nos 4, 6, 7 et 8. Les Nos 1 a 30 pieds 11 pouces de face à la rue Taylor, sur 112 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les Nos 6, 7 et 8, ont chacun 27 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Verret, sur 123 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.

ACTIONS.

400 actions, de $100 chacune, du "Polk County Copper Co" de l'Etat du Tennessee.

50 actions de la banque du Crescent City, d'après le certificat No 175 émis le 6 avril 1860.

1 action du capital de la société "La Variété."

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR R. M. MONTGOMERY.

Grande vente, par catalogue, de 200 tableaux à l'huile et de grand prix.

Vente à l'encan
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, au Théâtre de l'Opéra de la rue St-Charles, au No 24 de la rue St-Charles, MERCREDI SOIR, 24 du courant, à 7 heures et demie, et à vendredi soir, à la même heure, jusqu'à ce que toute la collection de 200 TABLEAUX A L'HUILE soit vendue—

Ces tableaux ont été choisis avec le plus grand soin des ateliers des artistes les plus éminents d'Europe et d'Amérique. Ils méritent l'attention des connaisseurs et des amis des beaux arts et il y a dans le nombre de beaux originaux et de belles copies des vieux maîtres. Une partie de ces tableaux a été peinte pour l'Art Union et vendue au profit de cette société. La collection comprend également une grande variété de sujets de cabinet des meilleurs artistes d'Europe parmi lesquels nous citerons Meyerheim, Schroeder, Engelhart, Spencer, Hartwell, Stanfield, Summers, Albano et beaucoup d'autres aussi célèbres. Tous les tableaux sont magnifiquement encadrés—cadres dorés, genre Brige et Dusseldorf—et seront exposés jusqu'à la vente. On peut venir les examiner. Le public est respectueusement invité à se trouver à l'endroit ci-dessus indiqué, avant et le jour de la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

MOUSSE. MOUSSE.

20 balles mousse venant d'être débarquées du bateau à vapeur Ninna Simmes.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, aujourd'hui, mardi, à 10 heures, à la débarquement du bateau à vapeur Ninna Simmes, au pied de la rue St-Louis—
20 balles mousse.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Fonds et installations d'une grocerie pour familles; Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R M MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu vendredi, 26 janvier, à 10 heures, au coin des rues Bagatelle et Bons Enfants, à la grocerie, tout le fonds et les installations d'une grocerie, consistant en thé, sirop, mélasse, farine, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Grande vente de Bottes, Souliers, Chapeaux et Brodequins de l'habitation, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R M MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, mercredi, 24 janvier, à quatre heures, de l'après-midi, dans la salle d'encan, au No 23 de la rue du Camp—

[illegible] caisses de bottes, souliers et brodequins.

25 do de chapeaux.

Conditions comptant.

MULETS. MULETS.

Vingt-neuf mulets d'habitation, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,
R M MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, mercredi, 24 janvier 1866, à 11 heures dans la cour Louisiane, à trois îlets derrière le chemin de fer du Golfe du Mexique, près du cimetière—

Vingt-neuf mulets d'habitation.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Grande vente importante de marchandises sèches.

—VENTE A L'ENCAN.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R M MONTGOMERY, encanteur.

MARDI, 24 janvier, à 10 heures et demie, dans la salle d'encan, au No 23 de la rue du Canal—

10 caisses indiennes Fr [illegible] pr Allen
5 do do Sprague
2 do do Arnold
2 do do Amoskeag
2 do do Freeman
50 douzaines chemises à [illegible]
100 do chemises de [illegible]
100 do [illegible]
100 do chaussettes
—EGALEMENT—

Un grand assortiment d'habillements [illegible] pour être

Conditions—comptant.

Vente par ordre des gardiens du port.

750 sacs son et 302 sacs maïs à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R M MONTGOMERY, encanteur

MERCREDI 24 janvier, à [illegible]

[illegible]

PAR GARDNER SMITH & CO.

SUCCESSION DE THOS F. GUION,
No 26,071

Grande vente, par catalogue, de tout le stock d'articles riches, à l'ancien local du défunt, au No 20 de la rue St Charles.

PAR GARDNER SMITH & CO,
GARDNER SMITH, encanteur,
Bureau, rue du Camp, No 30.

IL sera vendu à l'encan, [illegible] mardi 23 janvier, [illegible]

[illegible]

PAR Mc CERREN & CO.

VENTE IMPORTANTE
—de—
PROPRIÉTÉS DE BATTURE.

Quatorze îlets de terre dans le Premier et le Deuxième Districts.

VENTE A L'ENCAN POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE LA NLLE ORLEANS.

PAR McCERREN & CO.
GEO. W. McCERREN, encanteur.

[illegible]

TOUTE LA PARTIE DE LA BATTURE [illegible]

CONDITIONS—[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Vente de l'établissement de charronnage et de forge de M. Chs. Gehlbach.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi, 25 janvier 1866, à 10 heures du matin, au Chemin du Bayou, No 332, encoignure Prieur—

L'établissement ci-dessus consistant en vieux fer et fer neuf, ressorts, essieux, wagons, roues neuves et vieilles, du bois de noyer, chêne et cyprès, un soufflet, une forge, chevaux et mulets, outils, [illegible] et une quantité d'articles dont l'énumération serait longue.

Conditions—Comptant.

Cette vente sera sans réserve attendu que M. Gehlbach se retire des affaires.

Propriété rue St-Antoine.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 27 janvier 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue St Antoine sur 110 pieds de profondeur, entre les rues Romain et Prieur—ensemble une maison de deux chambres, cabinet, galeries sur le côté et derrière, cuisine, citerne, latrines, &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, le reste à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque et portant cinq pour cent d'intérêt par an du jour de la vente.

Propriété encoignure Moreau et Espagne.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Moreau et Espagne, mesurant 35 pieds 4 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 45 pieds 4 pouces 1 ligne et faisant face à la rue d'Espagne—Ensemble une maison ayant une grande pièce à l'usage d'un magasin, quatre chambres, cuisine double, latrines, écurie, hydrant, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—comptant.

Deux lots de terre contigus, avec bâtisses, sur la rue Ste Antoine

PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu samedi 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Deux lots contigus, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Claiborne et Derbigny;—Ensemble une maison, [illegible] hangars, citernes, latrines, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant.

Jolie Propriété de Campagne
PAR S. GUINAULT, encanteur

IL sera vendu SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

9 LOTS DE TERRE contigus, désignés par les Nos 14, 6, 21, 22, 23 de l'îlet No 1, mesurant ensemble 181 pieds 4 pouces de face à la rue Aubry, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Clay. Les Nos 21, 22 et 23 mesurent ensemble 91 pieds de face à la rue Clay, sur 151 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une MAISON de deux chambres, quatre cabinets, galeries devant et derrière, citerne, une autre MAISON, ayant deux chambres, un hangar, poulailler, &c., arbres fruitiers et arbres d'agrément. Voir le plan à la Bourse.

Un autre LOT DE TERRE mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St-Philippe, entre Villeré et Robertson, sur 90 pieds de profondeur, ensemble une MAISON haute, No 238, ayant 2 pièces 2 galeries au premier, deux cuisines doubles deux hydrants, deux citernes, latrines doubles, cour en partie carrelée, le tout divisé en deux locations et loué $30 par mois.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêts de date et hypothèque.

Actes pardevant O. Drouet, notaire public.

Succession de feu Dr Jacques Casimir Jules Vigne—No 1887

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu, samedi 24 février 1866, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 13 janvier 1866, la propriété foncière ci-après décrite, savoir—

Un terrain d'encoignure, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par le Chemin du Bayou, les rues Remparts, Ursulines et St Claude, mesurant 34 pieds 4 pouces de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 82 pieds 3 pouces et face à la rue des Remparts, 82 pieds 1 pouce sur ligne [la opposée et 40 pieds 5 lignes] sur la ligne du fond. Ensemble une maison en briques ayant l'usage d'un magasin de marchandises sèches, deux chambres au-dessus, et deux cabinets; une cuisine bâtie en briques de deux chambres, citerne, latrines, water-work, &c.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er décembre 1866, à raison de $40 par mois.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an du date et 1 pour cent en cas de non paiement à échéance.

L'assurance des bâtisses contre le feu sera transférée à l'acquéreur en payant par lui au prorata la prime d'assurance pour le terme non expiré de la police—laquelle assurance sera renouvelée par l'acquéreur tant que les billets ne seront pas payés et la police transférée comme une sécurité additionnelle aux endosseurs testamentaires en faveur des porteurs des dits billets, qui seront autorisés de renouveler eux-mêmes cette assurance, en cas de négligence, et réclamer immédiatement de l'acquéreur la prime payée, lequel remboursement sera également garanti par hypothèque sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Excellente occasion pour les dames.

VENTE SPÉCIALE POUR LEUR COMMODITÉ EXCLUSIVE

Chez Mme E. W. TURNER,
No 110 rue du Canal.

GRANDE VENTE A L'ENCAN
DE
Une facture de plus de trente mille piastres de Valenciennes impériales françaises et autres dentelles.

Comprenant cols et manches—Coiffures—Barbes—Mouchoirs—Bas—Châles—Echarpes—Voiles et Pèlerines—formant une des collections les plus recherchées, élégantes et variées qui aient jamais été offertes en cette ville

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau No 2 Passage de la Bourse

MARDI, 23 courant, à onze heures du matin, il sera vendu à l'encan, sans réserve, dans le magasin de Mme E. W. TURNER, No 110 rue du Canal, la facture ci-dessus mentionnée, qui sera plus longuement détaillée par catalogue.

Cette vente étant spécialement à l'usage des dames, pour l'agrément desquelles on a fait de grands préparatifs, on annonce qu'elles seules seront admises.

Les conditions sont comptant sur livraison et la vente continuera jusqu'à la disposition totale de la facture.

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches, habillements et articles de fantaisie.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, vingt trois du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à la salle d'encan, au No 35 de la rue Bienville—

[illegible] lots marchandises sèches étrangères et américaines, consistant en: indiennes françaises, [illegible] toiles, [illegible] et water falls.

—Egalement—
Habillements et [illegible]
Conditions—[illegible]

PAR E. ROGER

VENTE DE MARCHANDISES SECHES.
PAR E. ROGER, & Cie
O. DEJAN, encanteur.

MARDI, [illegible] il sera vendu à dix heures du matin, à la salle d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

[illegible]

—AUSSI—

350 lots marchandises sèches assorties et convenables pour la saison.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Vente de vins, les importateurs, de vin rouge, cognac, Porto, de sherry, absinthe, sardines &c.

PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur

VENDREDI, [illegible] à 11 heures [illegible]

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

Indiennes françaises, Percales françaises, Organdies, Mozambiques, Indiennes fond françaises à meubles, Soieries, Bonneterie anglaise, Draps.

PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Vin de Bordeaux en barriques et en caisses, vin blanc, vermouth, liqueurs, absynthe, sardines, sucre, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau No 92 rue Vieille Levée.

MERCREDI le [illegible] du courant, à dix heures du matin, à sa salle d'encan, [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

310,000 cigares de la Havane.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Orge maltée d'hiver.
PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu mardi, 23 janvier 1866, à 11 heures du matin, [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR J. P. BOISSEAU.

Epiceries, Bœuf, saucissons, Thé, Fromage, Vin rouge, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, No 92 rue Gravier

MARDI, 23 [illegible] à 11 heures du matin, dans [illegible]

[illegible]

NELLIGAN & VON ZINKEN.

Succession de James B. Sherwood.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 25,819.

Grand assortiment de meubles en acajou et en chêne, argenterie plaquée et argenterie, vaisselle, &c. &c.

PAR NELLIGAN & VON ZINKEN.
JAMES NELLIGAN, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 25 courant, à 10 heures au No 214 rue Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Juge W. H. Cooley, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 décembre 1865, N. 25,819, tout le mobilier susdit. Cour, les meubles de salon, &c.

BEAUX MEUBLES DE SALON, de salle à manger et de chambre à coucher, vaisselle pour dîner, [illegible] argenterie plaquée, [illegible]

Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR ANTHONY FERNANDEZ

Propriété de valeur dans le faubourg Tremé.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 37.

MERCREDI prochain, 24 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu [illegible]

DEUX TERRAINS [illegible] sur la rue St-Philippe, [illegible]

UN AUTRE TERRAIN mesurant 27 pieds de face à la rue Robertson, [illegible]

Conditions, à la vente.

Les actes de vente pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Vente pour opérer un partage.

Succession de Marie L. Monroy. No 3341

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse, No 37.

JEUDI, 22 février prochain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 11 janvier 1866, et par un ordre de [illegible] 1865, il sera vendu les propriétés ci-après, savoir:

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans la rue Prytanée, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Prytanée, Terpsichore, Coliseé et Melpomène. Lesdits terrains forment l'angle des rues Prytanée et Melpomène, et ont trente pieds de face sur la rue Prytanée, [illegible]

Conditions: Les deux tiers comptant; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les dites propriétés, portant six pour cent d'intérêt à partir de la date, et huit pour cent, de la date du paiement.

L'acte de vente pardevant M. O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR RENE GUTIERREZ.

Fonds de grocerie à l'encan, Ensemble avec le bail et les installations.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau No 94 rue de Chartres.

VENDREDI 26 courant prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Johnson et Quartier—

Le fonds de la susdite grocerie, ayant un bon stock de principaux articles, vins, liqueurs, vaisselle, verrerie &c. Aussi les installations et le bail d'un an avec privilège de renouveler pour deux ans de plus à un prix raisonnable.

On traitera à l'amiable pour le bail et les installations au bureau de l'encanteur, jusqu'au jour de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

MEUBLES. MEUBLES.

Vente Mercredi à 4 heures et demie, P. M.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Salle d'encan, No 94, rue de Chartres.

MERCREDI, 24 du courant, à 4 heures et demie P M, il sera vendu au No 5 de la rue St Philippe, entre Chartres et Royale,

Le mobilier de la susdite maison, comprenant meubles de chambres à coucher, de salon et salle à manger, ustensiles de cuisine, vaisselle, &c. &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. S. POTHIER a transporté son bureau du No 6 de la rue Vieille Levée au No 25 de la rue Bienville.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 25 de la rue Bienville, entre les rues Vieille Levée et Chartres.

Vente à l'encan.

Il sera vendu à l'enchère publique, au Stock Landing dans cette ville, le 26 janvier 1866—100 bœufs.

Conditions—comptant.
(Signé) A. BECWITH.

PAR G. DE FERIET.

Quatre magnifiques maisons et magasins en briques et à trois étages, faisant face aux rues Remparts, Toulouse et Bassin, avec vérandah tout autour

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu les propriétés suivantes—

1o—Un terrain formant l'angle des rues Remparts et Toulouse, désigné par la lettre A, mesurant 33 pieds 2 pouces de face à la rue Toulouse, 65 pieds 11 pouces et 3 lignes, plus ou moins, de profondeur et face à la rue des Remparts; ensemble une grande maison en briques à trois étages, avec rez-de-chaussée, au grand magasin établi sous le nom de Café des Améliorations, au 2me et au 3me étages 8 chambres, [illegible] une maison en briques, à trois étages, [illegible]

2o—Un terrain touchant au susdit et désigné par la lettre B. Le dit terrain a environ 32 pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 65 pieds 11 pouces et 3 lignes: ensemble, la maison en briques à trois étages, ayant un rez-de-chaussée un magasin, au premier et au 2me étages, 6 chambres, une cuisine en briques à trois étages, ayant 4 chambres, [illegible] works &c.

3o—Un terrain touchant au susdit, formant l'angle des rues Toulouse et Bassin et désigné par la lettre C. Le dit terrain a environ 62 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Toulouse, sur environ 65 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue du Bassin; ensemble deux maisons en briques, à trois étages, [illegible]

La bâtisse du coin contient un grand magasin au rez-de-chaussée et 9 chambres au 2me et 3me étages, double à étage, terrasse, water works, &c.

Les améliorations sur ce terrain qui touche au susdit fait face à la rue du Bassin comprennent un magasin en briques à trois étages. Il y a un passage au coin qui couvre sur la rue Toulouse et appartient aux propriétés.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés [illegible] jusqu'à parfait paiement. Les propriétés seront assurées et les polices transférées au vendeur.

Les actes de vente pardevant Ed. Barnett, notaire public, à frais des acquéreurs.

Six terrains de très grand prix, pour bâtir, situés dans l'îlet compris entre les rues Clay, Conti, Peters (ci-devant Nlle Levée) et Bienville.

Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

SIX TERRAINS de très grand prix [illegible] désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, [illegible] Clay, Conti, Peters [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un an de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, et portant intérêt de 6 pour cent, à un jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Edw. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Maison à étage No 119 de la rue des Ursulines.

Succession de Francisco Rosa—No 26,[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

MARDI 23 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, [illegible] de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, [illegible]

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Moreau, Mandeville et Moreau, [illegible]

Les améliorations qui se trouvent sur le terrain comprennent une maison à étage No 119, [illegible]

Conditions—La moitié comptant [illegible]

Les acquéreurs devront assurer [illegible]

Propriétés bien situées, dans le Deuxième District, comprenant une maison No 254 rue St Louis, une maison double à un étage No 224 rue St Louis, une maison basse No 190 Conti, une maison à deux étages à la rue Ursulines No 254 rue Marais, une maison basse No 228 rue Ursulines, et une maison No 217 rue Ursulines.

PAR GABRIEL DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 42, rue Royale.

Succession de feu Joachim Courcelle.
Seconde Cour de District No [illegible]

EN vertu de deux ordres de vente émanés de l'Honorable Seconde Cour de District, [illegible]

[illegible]

Magasin et maison de prix, en briques et à trois étages, No—— dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, faisant partie du restaurant bien connu sous le nom de "Restaurant St-Louis."

Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Royale, Toulouse et Bourbon, le dit terrain a 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue St Louis, sur 116 pieds de profondeur, ensemble le magasin et la maison en briques, à trois étages, au rez-de-chaussée, un grand magasin; au 2me étage, un corridor, 4 chambres, [illegible]

[illegible]

Conditions—L'acquéreur assumera [illegible]

L'acte de vente pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Machine à vapeur au complet.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 42, rue Royale.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à 10 heures du matin, vendu au "Florida Lumber Yard" au coin des rues Robertson et Toulouse—

UNE MACHINE A VAPEUR avec chaudière, bouilloire cylindrique, force de [illegible] chevaux, en excellent état et fonctionnant parfaitement [illegible] à scie. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Grande maison confortable dans la rue Bienville, Nos 258, 183 et 280, entre les rues Villeré et Robertson—divisée en trois corps de logis.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Villeré, Douane et Robertson, le dit terrain a 42 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Bienville, sur 108 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble, la grande maison, [illegible] 3 chambres, cuisines à étage, ayant 6 chambres, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, [illegible] en billets de crédit, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque spéciale sur la propriété [illegible] pour cent d'intérêt par an [illegible]

L'acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Magnifique maison en briques, à étage, No [illegible] de la rue Bourgogne, entre les rues Hospital et Quartier, 2me District.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Hôpital, Remparts et Quartier. Le dit terrain a 40 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 140 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à étage, No 230 de la rue Bourgogne, ayant au rez-de-chaussée, 2 magnifiques salons à cheminées en marbre blanc, un dernier salon, et vestibule, au second étage 3 chambres à coucher à feu et cheminées en marbre, [illegible]

Le gaz est introduit dans la maison et il y a des conduits de gaz dans les chambres [illegible]

Les bâtisses du fond comprennent une bâtisse en briques, à étage, ayant au rez-de-chaussée 4 chambres, cuisine et étable ou chambres à bain, [illegible]

Il y a, dans la même bâtisse, quatre chambres au-dessus. Les autres dépendances comprennent hangar à bois, hangar [illegible]

La cour est briquetée et l'eau y est introduite.

Cette propriété, qui est louée [illegible]

Conditions—$5,000 [illegible]

L'acte de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.